

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 6 FEVRIER 2020

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Monsieur LE BORGNE Claude, Madame LEBRETON Suzanne, Monsieur GODET Pascal, Madame LEBRET Dominique, Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur GUILLEMOT Jean-Claude, Monsieur BRIAND Gérard, Madame RAULT Annie, Monsieur PELHATRE Michel, Monsieur YVART Didier, Monsieur BAILLEHAICHE Jacky, Madame PONCEL Sylvie, Madame COURTOIS Marie-Françoise, Madame PICOUAYS Jacqueline, Monsieur MAILLARD Rémi, Madame MENARD Vanessa.

Etaient absents : Madame AMBROISE Fabienne pouvoir à Madame BOTREL Marie-Claire, Monsieur LE PROVOST Guy pouvoir à Madame RAULT Annie, Monsieur HAUTIERE.

Secrétaire de séance : Madame PICOUAYS Jacqueline

FINANCES

Subvention à L'école Jean-Ferrat pour un déplacement au Puy du Fou

Le conseil municipal décide de prendre en charge le transport pour un déplacement au Puy du Fou des classes CM1 et CM2.

Compte administratif 2019

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 195 224.37 €

Recettes : 1 691 711.91 € + 239 675.11€ (excédent antérieur reporté article 002) = 1 931 387.02 €

Excédent de fonctionnement : 736 162.65 €

Section d'investissement :

Dépenses : 742 004.00 €

Recettes : 638 716.26 € + 132 289.51 € (excédent antérieur reporté 001) = 771 005.77 €

Excédent d'investissement : 29 001.77 €

Compte de gestion 2019

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la commune année 2019 de Madame la Trésorière qui est identique au compte administratif

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter sur le budget 2020 l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Investissement compte 1068 : 569 405.11 €
- Fonctionnement compte 002 : 166 757.54 €.

Avenant modificatif de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergie du Syndicat Départemental en Energie

Le conseil municipal :

- Accepte les termes de l'avenant de la convention constitutive du groupement d'achat d'énergies,
- Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement.

Règlement du contentieux rue des Myosotis

Le conseil municipal :

- Décide de plafonner à 300 € la participation de la remise en état de la haie donnant sur la voie publique
- Décide d'en informer le médiateur de la république

Question 7-2020-7

Liste des travaux engagés en 2019 en investissement et non réglés.

Monsieur le maire informe sur les travaux en cours dont un contrat ou devis a été validé en 2019 et programmé.

Voirie les Genêts + fer à cheval	221 500 €
Le Gassay	60 000€
La Pouldais/ la Touchefais	22 000€
lotissement « aux bords du Drouet » entrée et sortie	14 000€
Cheminement piétons vers Trébédan	43 500€
Rond point les Perriaux	49 000€
Aménagement des terrains de Foot	40 000€
Rue du Stade Effacement des réseaux	51 000€
Chemin Pouldais/ Touchefais	3 500€
Total	504 500 €

- Très haut débit
- Logement la Rance
- Maison Ages et vie

Le conseil municipal prend acte

ENFANCE- JEUNESSE

Renouvellement de la convention ALSH périscolaire et ALSH été avec la Caisse d'Allocation Familiale

Le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions ALSH périscolaire et ALSH été extrascolaire avec la Caisse d'Allocation Familiale

URBANISME – TRAVAUX

Convention avec la Direction Départementale Territoire et Mer secteur de la Petite Renaudais

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer la convention de mise à disposition du matériel de comptage et de vitesse
- Sollicite l'ADAC pour l'interprétation des données si nécessaire.

AFFAIRES GENERALES

Délégation de signature à la Secrétaire Générale pour la période électorale

Le conseil municipal autorise une délégation de signature à la secrétaire générale des services pour assurer les affaires courantes pendant la période électorale et jusqu'à l'obtention du nouveau certificat

électronique par l'exécutif.

Rapport de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018

Le conseil municipal prend acte du rapport de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2018 DINAN Agglomération.

Convention avec la Rance pour la résidence sénior à la Barrière.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec la Rance pour la résidence sénior à la Barrière.

Loi engagement vie locale et proximité

Le conseil municipal prend acte de la loi engagement vie locale et proximité

Octroie d'une prime exceptionnelle dans le cadre du Complément Indemnitaire

Le conseil municipal décide d'attribuer une prime d'un montant de 500€ dans la part CIA du RIFSEP à Madame Pigeon Sylvie secrétaire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude LE BORGNE